

ETUDE

DE

M<sup>e</sup> François Pfefferlé

Licencié en droit  
AVOCAT ET NOTAIRE

Tél. (027) 2 25 36  
Ch. postaux 19 6958  
Case postale 214

1951 SION, le 22 février 1972  
Place du Midi 46  
Bât. «Les Rochers»

Toujours avec plaisir à votre entière disposition, je vous prie  
d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments  
distingués.

Monsieur Emile IMESCH  
Président de la Municipalité  
Hôtel de Ville

Adresse : mont.

1950 SION

Monsieur le Président,

Conc.: réclamation de M. Charles Menge

Comme je vous l'ai dit hier au téléphone, j'ai pris note de  
votre lettre du 17 février 1972 faisant allusion à des infor-  
mations que vous auriez reçues de M. Alexandre Théler d'un  
paiement de Fr. 1.350.-- à M. Menge, ce qui vous aurait fait  
déduire qu'en conséquence l'oeuvre réclamée n'était plus la  
propriété de M. Menge.

Copie à M. Charles Menge, artiste-peintre, à La Moras s/Sion

Je vous confirme donc que M. Théler a en réalité réglé le 22  
octobre 1966 la somme de Fr. 1.200.-- à M. Menge, tout en  
reconnaissant explicitement que les maquettes en question, dont  
fait partie celle qui se trouve actuellement à la Munici-  
palité, restaient la propriété exclusive de l'artiste. C'est  
bien volontiers qu'à votre demande je vous adresse une photo-  
copie de la pièce du 22 octobre 1966 qui avait mis fin au  
litige qui s'était élevé à l'époque entre les prénommés.

Dès lors, vous êtes renseigné de manière détaillée au sujet  
de cette affaire et en adressant à M. Charles Menge copie de  
la présente, je l'invite à passer à la Municipalité pour reti-  
rer son oeuvre qui lui appartient exclusivement.

Je suis absolument navré que cette affaire vous ait causé du  
dérangement à la suite d'informations erronées ne provenant,

Vertical text on the left margin, including "Case postale 214" and other illegible handwritten notes.